

Des voix: Bravo!

Des voix: C'est honteux!

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais également que le premier ministre (M. Clark) présente une motion ou un bill sur cette question. Je pense que le gouvernement précédent a donné un bon exemple à cet égard. Le bill a été adopté en 1976.

J'espère donc que le premier ministre, d'autant plus qu'il est un abolitionniste bien connu et respecté, mettra fin à la pratique de nous présenter des douzaines de motions sur le sujet et qu'il présentera lui-même un projet de loi, s'il estime que nous devons maintenant révoquer le bill adopté en 1976. Je ne crois pas qu'il veuille le changer. Je l'ai entendu dire, à maintes reprises, qu'il n'était pas en faveur de la peine capitale. Il a également déclaré que, comme la loi que le député veut faire changer aujourd'hui n'a été adoptée qu'en 1976, il faudrait attendre encore un peu avant de chercher à la modifier.

Ce sujet est d'une si grande importance, et je suis sûre que le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) en conviendra, que nous ne pouvons pas nous mettre à faire des modifications ou des changements tous les ans ou tous les six mois. Je pense que c'est une mesure qui, de l'avis de la plupart des députés, devrait rester en vigueur pendant une période d'au moins cinq ans. Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre le dire, et c'est pourquoi je doute qu'il présente un bill comparable à celui dont nous discutons aujourd'hui.

● (1630)

A l'instar du député de Lachine (M. Blaker), je suis un peu troublé par le fait qu'en dépit de ses convictions très fermes, convictions qu'ont partagées tous les premiers ministres du pays en faveur de l'abolition de la peine capitale, le premier ministre n'exerce pas plus d'autorité sur ses troupes. Je ne veux pas dire par là qu'il en fasse des moutons de Panurge. Je ne crois pas à cette solution. Seulement, il pourrait faire preuve d'autorité en faisant comprendre à ses députés qu'il n'est pas question de rouvrir le débat à ce sujet trois ans seulement après qu'il ait fait l'objet d'une étude en profondeur. Il sera peut-être opportun de le faire dans deux ou trois ans. J'ai l'impression que c'est ce qu'il voudrait faire, mais il faudrait plus qu'une solide conviction un désir sincère de sa part pour amener son parti dans cette direction.

Je m'oppose à ce projet de loi. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait tout au long de la campagne électorale. A New Westminster et à Coquitlam, nous avons beaucoup discuté de l'opportunité de rétablir, oui ou non, la peine capitale. Le député qui a présenté la motion tout à l'heure a dit que la peine de mort avait un effet dissuasif et il a cité les propos de William Taft, un homme qui vivait il y a une centaine d'années, je pense. Il est possible que cela ait joué un rôle dissuasif à son époque, mais comment le député peut-il prétendre que c'est le cas maintenant alors que d'après les statistiques sur les trois dernières années, le nombre proportionnel de meurtres a diminué, je me le demande.

La peine capitale

Je suis sidéré qu'il nous reproche d'avoir dit que la peine de mort n'a pas d'effet dissuasif et qu'il prétende le contraire sans étayer du tout ses propos. Nous au moins, nous essayons de prouver le bien-fondé de nos déclarations, comme nous l'avons fait quand nous avons prétendu qu'elle n'avait aucun effet dissuasif. C'est sans aucun doute ce que j'ai toujours essayé de faire et c'est ce que j'ai fait pendant la campagne électorale. Voilà ce que nous montrent les statistiques sur les trois dernières années. Celles-ci ont été publiées par le ministre du solliciteur général au cours de la dernière campagne électorale.

Je suis portée à croire que ce n'est pas parce que le motionnaire et d'autres députés estiment qu'elle exerce un effet de dissuasion qu'ils veulent rétablir la peine de mort. Ce n'est pas non plus parce qu'ils croient qu'elle va réduire la criminalité dans notre société. Le député a en fait mentionné toutes sortes de choses, des infractions très graves, qui n'avaient rien à voir avec le meurtre.

Le rétablissement de la peine capitale pour le meurtre ne réglera pas certains des très graves problèmes qui existent, nous en convenons tous, dans notre société, mais qui sont beaucoup moins graves que ceux qui existent dans d'autres pays où l'on a la peine de mort. Les problèmes que pose notre mode de vie urbain ne sont absolument pas liés, à mon avis, à l'existence ou à l'inexistence de la peine capitale. Le seul motif qu'il semble invoquer pour le rétablissement de la peine capitale est essentiellement celui de la vengeance, le principe d'œil pour œil, dent pour dent. Celui qui tue doit à son tour être tué. Ce n'est pas vraiment parce que ce châtement peut exercer un effet de dissuasion qu'il veut le rétablir, mais parce qu'il estime, honnêtement et sincèrement, je crois, que celui qui commet un meurtre doit subir la peine de mort. Ce principe de vengeance n'a pas sa place, à mon avis, dans notre société. Il n'a jamais eu sa place, il me semble, dans notre société ou dans toute société qui se vante d'avoir atteint un certain niveau de développement et de civilisation.

La peine de mort ne ressuscite pas la victime. Si elle le faisait, ce pourrait être un argument en faveur de la peine de mort. Elle n'aide en rien les amis et les parents de la victime, ces personnes dont nous avons tous les intérêts à cœur. La peine de mort ne leur est d'aucun secours. Le député et les autres partisans de la peine capitale semblent obéir à un esprit de vengeance.

Une autre chose qui me tracasse, c'est qu'au Canada, en tout cas, toutes les condamnations à la peine de mort ont été commuées après décembre 1961. Le député a parlé d'un policier de sa circonscription qui a été tué il y a une dizaine d'années. Il a dit que parce que nos lois ne prévoyaient pas la peine capitale, le meurtrier n'a pas été exécuté. Je lui signale que le meurtrier n'aurait pas été exécuté de toute façon, car chaque condamnation à mort était commuée par le cabinet. Le dernier premier ministre qui a permis une exécution en ne commuant pas la peine a été le très honorable John Diefenbaker. Je me rappelle nettement l'avoir entendu dire, et je ne sais pas s'il l'a dit publiquement, que jamais plus il ne laisserait passer une occasion de commuer une peine de mort.